

---

# RAPPORT ANNUEL 2023



DISTRIBUTION D'EAU DES ARDENNES

# Index

<b>1</b>	<b>Présentation de la DEA (Distribution d'Eau des Ardennes)</b>	<b>3</b>
1.1	Préface du président	3
1.2	Organes politiques du Syndicat	4
1.3	Personnel de la DEA	8
<b>2</b>	<b>Rapport administratif</b>	<b>12</b>
2.1	Décisions du comité	12
2.2	Capacité réservée des communes-membres de la DEA au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	19
<b>3</b>	<b>Rapport technique</b>	<b>20</b>
3.1	Production & zones de protection	20
3.2	Distribution	24
3.3	Qualité	27
3.4	Projets	28
↳	3.4.1 Nouveau bâtiment pour le service électrique et informatique	28
↳	3.4.2 Autres projets en cours	31
<b>4</b>	<b>Rapport financier</b>	<b>33</b>
4.1	Actif	33
4.2	Passif	33
4.3	Compte de profits et pertes	33
↳	4.3.1 Détermination des montants unitaires de la participation aux charges	34
<b>5</b>	<b>Social</b>	<b>36</b>



**DEA - Distribution  
d'Eau des Ardennes**

18, rue de Schandel  
L-8707 Useldange

T 23 64 24 -1  
F 23 63 93 55  
E dea@dea.lu

[www.dea.lu](http://www.dea.lu)

# 1. Présentation de la DEA\*

## 1.1 Préface du président

Le syndicat intercommunal « Distribution d'Eau des Ardennes » (DEA) a été créé le 13 juin 1929 par arrêté Grand-Ducal sous la dénomination « syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes ». Réorganisé en 1981 et en 2011 par renouvellement de ses statuts, la DEA compte aujourd'hui 28 communes-membres dans le nord du Luxembourg.

Le territoire sur lequel la DEA distribue l'eau destinée à la consommation humaine à ses membres représente presque un tiers de celui du Grand-Duché avec une population de 75.000 personnes qui profitent de plus de cinq millions de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués chaque année.

Comparé à d'autres syndicats, la topographie de son territoire, la faible densité de la population, les pressions élevées au sein du réseau, ainsi que la forte consommation d'énergie pour le pompage, rendent la mission du syndicat plus difficile et surtout plus onéreuse. Une infrastructure vaste et complexe doit être mise en place pour alimenter toute la population du nord du pays.

De ce fait, la sécurisation du financement de la DEA a été une des priorités majeures de la politique menée par les responsables du syndicat. Ces dernières années, le renouvellement des statuts en 2011 et la nouvelle loi du 18 décembre 2012 relative à l'eau ont permis au syndicat de restructurer sa tarification. Enfin, une adaptation du système des participations de l'État aux projets intercommunaux a amélioré la situation des dépenses extraordinaires.

Aujourd'hui, la DEA dispose des moyens adéquats pour pourvoir à ses missions. L'organigramme du personnel a pu être révisé et les projets d'infrastructure peuvent être réalisés selon les besoins de ses membres.

Le personnel spécialisé dans le domaine de la qualité, du génie-civil, de la mécanique, de l'électricité et de l'informatique garantit une gestion et une distribution impeccable de l'eau potable provenant des sources, des forages/captages et du SEBES. De plus, la DEA peut offrir une assistance technique à ses communes-membres.

En 2023, la DEA est un syndicat intercommunal moderne qui possède les compétences et l'intelligence requises dans le domaine de l'eau potable pour offrir un produit de qualité à ses membres. La gestion du syndicat est réalisée d'une manière efficace, économique et écologique.

Au nom du Bureau de la DEA je désire remercier notre Comité pour sa confiance et sa prévoyance ainsi que le personnel de la DEA pour son excellent travail au cours de cette année et dans le passé. Sans l'engagement et l'intérêt qu'ils ont portés au syndicat, nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui.



**M. Charles PAULY**  
Président

\*

**Distribution  
d'Eau des  
Ardennes**

## 1.2 Organes politiques du Syndicat

### Membres du Bureau jusqu'au 25 octobre 2023

Nom	Prénom	Commune
PAULY	Charles	Winseler
BODEM	Pollo	Useldange
SHINN	Raymond	Wiltz
RODESCH	Antoine	Rambrouch
KOEUNE	Marco	Lac de la Haute-Sûre



### Membres du Comité jusqu'au 25 octobre 2023

Nom	Prénom	Commune
BINSFELD	Marc	Esch-sur-Sûre
BODEM	Pollo	Useldange
BRAQUET	Romain	Clervaux
COMES	Patrick	Wiltz
HANSEN	Alain	Feulen
HIEFF	Mike	Wiltz
JUNK	Christian	Putscheid
JUNKER	Raymond	Bourscheid

KOEUNE	Marco	Lac de la Haute-Sûre
LEIDER	Gilbert	Erpeldange
L'ORTYE	Philippe	Kiischpelt
MAJERES	Jacqueline	Colmar-Berg
MAJERUS	Servais	Wahl
MALERBA	Paolo	Vianden
MATHAY	Jean-Paul	Goesdorf
MOUSEL	Jean-Paul	Saeul
OLINGER	Armand	Grosbous
PAULY	Charles	Winseler
PLETSCHETTE	Pierre	Rambrouch
POIRÉ	Mike	Mertzig
RECKEN	Luc	Vichten
RINNEN	Henri	Weiswampach
RODESCH	Antoine	Rambrouch
SCHANCK	Johny	Wintrange
SCHAUS	Tom	Préizerdaul
SCHON	Guy	Boulaide
SCHROEDER	Carlo	Troisvierges
SCHUH	Armand	Ell
SHINN	Raymond	Wiltz
THOMMES	Marcel	Wintrange
TRAUSCH	Guy	Parc Hosingen
WEBER	Georgette	Colmar-Berg
WEILER	Claude	Clervaux
WEIS	Nico	Tandel
WIRTH	François	Schieren



## Membres du Bureau à partir du 26 octobre 2023

Nom	Prénom	Commune
PAULY	Charles	Winsler
BODEM	Pollo	Useldange
KOEUNE	Marco	Lac de la Haute-Sûre
POIRÉ	Mike	Mertzig
JUNKER	Raymond	Bourscheid

## Membres du Comité à partir du 26 octobre 2023

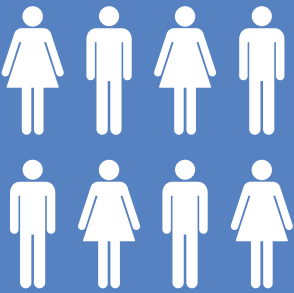
Nom	Prénom	Commune
BERENS	Patrick	Colmar-Berg
BODEM	Pollo	Useldange
BOLMER	Mike	Rambrouch
CLEMENT	Jules	Clervaux
COSIC	Amel	Wiltz
FISCH	Marc	Saeul
FISCHBACH	Jos	Kiischpelt
GEREKE	Steve	Ell
GERGEN	Marc	Préizerdaul
GLEIS	Claude	Erpeldange-sur-Sûre
HANSEN	Alain	Feulen
HILGER	Laurent	Esch-sur-Sûre



HOLWECK	Paul	Weiswampach
HUBERTY	Jacques	Rambrouch
JUNK	Christian	Putscheid
JUNKER	Raymond	Bourscheid
KOEUNE	Marco	Lac de la Haute-Sûre
LOURENCO	José Pedro	Parc Hosingen
MAJERES	Jacqueline	Colmar-Berg
MATHAY	Jean-Paul	Goesdorf
NANQUETTE	Antoine	Boulaide
OLINGER	Armand	Grosbous-Wahl
PAULY	Charles	Winsler
POIRÉ	Mike	Mertzig
POLIDORI	Ben	Vichten
REIFF	Patrick	Clervaux
SCHANCK	Johny	Wintrange
SCHLOESSER	Alexis	Schieren
SCHMIT	Frank	Tandel
SCHNEIDER	Sven	Wiltz
SCHROEDER	Carlo	Troisvierges
STROTZ	Ronny	Wiltz
VINANDY	Jean-Claude	Vianden
WAGENER	Nico	Parc Hosingen
WEBER	Charles	Wintrange



## 1.3 Personnel de la DEA



Au total, 61 personnes travaillaient en 2023 auprès de la Distribution d'Eau des Ardennes.

### Direction

- Dr. Marc Schroeder  
*Ingénieur-directeur*
- Mme. Sophie Hellinghausen  
*Responsable du service génie-civil*

### Receveur

- M. David Gérard

### Secrétaire

- M. Serge Draut

### Animateur ressources eau potable

- Thomas Bodziuch

### Service contrôle et qualité

#### Service qualité

- Sébastien Balbeur  
*Responsable du service*
- + 2 collaborateurs

#### Service des fuites

- Robi Krettels  
*Responsable du service*
- + 1 collaborateur

### Service électrique et informatique

- Eric Greisch  
*Responsable du service électrique et informatique*
- + 1 collaborateur

#### Service informatique

- Ben Allard  
*Responsable du service*
- + 4 collaborateurs

#### Service électrique

- Romain Hoffmann  
*Chef d'atelier*
- + 7 collaborateurs

### Service exploitation

- Tim Nosbusch  
*Responsable du service*
- + 2 collaborateurs

#### Magasin Useldange

- 3 collaborateurs

#### Réseau Useldange

- Claude Ottelé  
*Chef de réseau*
- + 14 collaborateurs

#### Réseau Oberwampach

- Paul Thines  
*Chef de réseau*
- + 6 collaborateurs

### Service génie-civil

- Sophie Hellinghausen  
*Responsable du service*
- + 5 collaborateurs

### Service sécurité

- Romain Frank  
*Responsable du service*

### Secrétariat

- 1 collaboratrice

#### Service génie-civil







## Personnel de la DEA





## 2. Rapport administratif

### 2.1 Décisions du comité

En 2023, le comité s'est réuni à 4 reprises.

#### La première réunion a eu lieu le 2 mars 2023 à Saeul.

Le premier point de l'ordre du jour concernait quelques affaires du personnel en séance à huis clos, dont des demandes de réduction de la période du service provisoire, d'une prolongation d'une période de service provisoire, des nominations définitives et d'une démission d'un fonctionnaire communal.

Le prochain point portait également sur des affaires du personnel, dont deux fixations de salaire en séance à huis clos et une permutation d'un poste de salarié manuel en poste de salarié intellectuel.

Ensuite, différents projets ont été présentés :

- **Weiswampach-Beiler – vote du projet et devis et inscription du projet au budget extraordinaire de 2023.**

Après avoir été informé par l'Administration des Ponts et Chaussées que la route entre Weiswampach et Beiler sera renouvelée, le bureau propose au comité de renouveler les conduites en PVC datant des années 80.

Le comité approuve le projet pour la somme de 1.204.000 € hors TVA.

Le projet sera soumis au Fonds de la gestion de l'eau pour une participation de l'État aux frais.

- **Multitubulaire Everlange – vote d'un devis supplémentaire.**

Le 6 octobre 2022 le comité a voté en faveur du projet en question pour un devis total de 130.000 € hors TVA.

Afin de prolonger le tracé du multitubulaire un

devis supplémentaire est présenté par le service génie-civil.

Le comité approuve celui-ci pour un montant de 50.000 € hors TVA.

Le point suivant concerne le règlement de fourniture d'eau. Plusieurs communes-membres ont demandé un ajustement de leur capacité réservée. Le comité approuve les adaptations suivantes :

Erpeldange-sur-Sûre :	-200 m <sup>3</sup>
Goesdorf :	+25 m <sup>3</sup>
Rambrouch :	+100 m <sup>3</sup>
Tandel :	+50 m <sup>3</sup>
Troisvierges :	+20 m <sup>3</sup>
Useldange :	+15 m <sup>3</sup>
Weiswampach :	+50 m <sup>3</sup>
Wintrange :	+95 m <sup>3</sup>

Ensuite, le comité approuve un contrat de bail d'un pré de 65 ares 55 centiares dans la commune de Wintrange pour une durée de 9 années et un acte entre la DEA et la CREOS dans la même commune.

Enfin, le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2021 est arrêté provisoirement par le comité.

## La deuxième réunion a eu lieu le 7 juin 2023 à Eschweiler

L'ordre du jour prévoit le vote des projets suivants :

- **Adduction Reuler – vote d'un devis supplémentaire.**

Le comité a accordé le projet en question en mars 2021 et un premier devis supplémentaire en novembre 2022 avec un montant total de 248.000 € hors TVA. Après présentation d'un devis supplémentaire par le service génie-civil, le comité approuve le devis supplémentaire pour un montant de 250.000 € hors TVA.

- **Sécurisation des installations techniques et informatiques – vote d'un devis supplémentaire.**

Le devis du projet en question a été approuvé par le comité en octobre 2022 pour le montant total de 280.000 €. Cependant, étant donné que le prix du système de batterie était extrêmement élevé lors de la soumission, le comité approuve un devis supplémentaire d'un montant de 80.000 € hors TVA.

- **Vidanges Ditzberg-Everlange – vote du projet et devis et inscription du projet au budget extraordinaire de 2023.**

Pendant l'exécution du projet Ditzberg-Everlange, les chambres de comptage, chambres à vannes et points-hauts avaient été exécutés sans vidanges séparés. Au cours de la réalisation du projet, il a été constaté que la terre autour de certaines de ces constructions ne permettait pas une évacuation des eaux adéquate. Il est donc proposé au comité de procéder à la construction de vidanges supplémentaires.

Le projet est approuvé par le comité pour la somme de 250.000 € hors TVA.

- **Installations des nouveaux magasins à Useldange – vote du projet et devis et inscription du projet au budget extraordinaire de 2023.**

Pour aménager les trois magasins du nouveau bâtiment électrique et informatique à Useldange, les membres du comité ont voté un devis pour la somme de 250.000 € hors TVA.

- **Groesteen-Niklosbiert – vote du projet et devis et inscription du projet au budget extraordinaire de 2023.**

Depuis le vote du projet « Renforcement tronçon Groesteen-Niklosbiert » en 2011, l'envergure a totalement changée et les prix se sont multipliés depuis lors.

Par conséquent, il est proposé par les services techniques de la DEA de voter un nouveau projet et de clôturer l'ancien.

Le comité approuve donc le nouveau devis pour la somme de 1.800.000 € hors TVA.

Le projet sera soumis au Fonds de la gestion de l'eau pour une participation de l'État aux frais.

- **Assainissement du réservoir Tarchamps-Pillen – vote du projet et devis et inscription du projet au budget extraordinaire de 2023.**

Vu que le réservoir Tarchamps-Pillen a été construit en 1980 il y a lieu de le rénover. Le comité approuve donc un devis pour la somme de 475.000 € hors TVA.

Ensuite, le comité approuve l'état des restes à la clôture de l'exercice 2022, la fixation définitive des montants unitaires de la participation aux charges de fonctionnement de la DEA pour 2022, l'approbation et signature des rôles concernant les ventes du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et l'approbation des décomptes et réceptions relatifs aux investissements de 2022 ainsi que plusieurs actes de ventes dans les communes Wincrange, Beckerich, Winseler et Saeul.

Le sujet suivant traité par le comité est celui d'une éventuelle reprise de réservoirs communaux par le syndicat. Le comité approuve la proposition de principes qui règlera de telles reprises dans le future et demande au bureau de mener des discussions avec la commune du Lac de la Haute-Sûre qui avait introduit une demande y relative.

En dernier lieu, des affaires du personnel sont discutées. D'abord il est décidé de créer cinq postes de fonctionnaires communaux pour différents services, de permuer trois postes de salarié manuel sans qualification en poste de salarié manuel avec qualification et de créer un poste de salarié manuel avec qualification.

En séance à huis clos, deux nominations provisoires de fonctionnaires communaux sont décidées, une demande de réduction de la période du service provisoire est approuvée et un fonctionnaire communal est promu dans sa carrière.

## La troisième réunion a eu lieu le 26 octobre 2023 à Wiltz.

Après les élections communales, le troisième comité de l'année 2023 a été la réunion de constitution du nouveau comité pour les années 2023 à 2029. L'élection du président, des membres du bureau et de deux délégués ainsi que deux délégués suppléants auprès du SEBES a eu lieu.

Ainsi, après les votes des candidats aux postes susmentionnés, le résultat était le suivant :

Président de la DEA (= 1 <sup>er</sup> membre du bureau) :
<b>M. PAULY CHARLES</b>
2 <sup>ème</sup> membre du bureau :
<b>M. BODEM Pollo</b>
3 <sup>ème</sup> membre du bureau :
<b>M. KOEUNE Marco</b>
4 <sup>ème</sup> membre du bureau :
<b>M. POIRÉ Mike</b>
5 <sup>ème</sup> membre du bureau :
<b>M. JUNKER Raymond</b>
1 <sup>er</sup> délégué auprès du SEBES :
<b>M. BODEM Pollo</b>
2 <sup>ème</sup> délégué auprès du SEBES :
<b>M. PAULY Charles</b>
1 <sup>er</sup> délégué suppléant auprès du SEBES :
<b>M. KOEUNE Marco</b>
2 <sup>ème</sup> délégué suppléant auprès du SEBES :
<b>M. POIRÉ Mike</b>

## La quatrième réunion a eu lieu le 7 décembre 2023 à Wiltz.

La dernière réunion du comité de l'année 2023 a commencé avec des affaires du personnel. Le comité du syndicat, en séance à huis clos, a nommé définitivement deux fonctionnaires communaux.

Les projets suivants ont été votés :

- **Construction d'un nouveau réservoir Bëlzknapp - vote du projet et du devis.**

Le projet prévoit la construction d'un nouveau réservoir avec deux cuves en inox d'une capacité totale de 600 m<sup>3</sup> afin de pouvoir augmenter les réserves en eau destinée à la consommation humaine pour les communes de Clervaux et du Kiischpelt. Un devis pour un montant total de 2.550.000 € hors TVA est approuvé par le comité.

Le projet sera soumis au Fonds de la gestion de l'eau pour une participation de l'État aux frais.

- **Nouveau transformateur et installation à Useldange - vote du projet et devis.**

Afin de pouvoir connecter dans le futur d'autres installations photovoltaïques, la DEA devra remplacer son transformateur sur le site à Useldange. Le comité approuve le devis pour un montant total de 175.000 € hors TVA.

- **Contournement Hosingen - fourniture des conduites - vote du projet et du devis.**

En raison des travaux entamés par l'Administration des Ponts & Chaussées, dû à l'implantation d'un contournement de Hosingen, la DEA devra déplacer ses conduites sur le tracé en question. Après des négociations avec l'administration, il a été retenu que les travaux seront payés par l'État et la DEA devra fournir les tuyaux. Par conséquent, un devis pour la somme de 1.200.000 € hors TVA a été voté.

- **Conduites d'adduction et de distribution du réservoir Bëlzknapp - vote du projet et du devis.**

Après le vote du projet et le devis de la construction d'un nouveau réservoir Bëlzknapp, le comité approuve le devis pour la somme de 5.000.000 € hors TVA afin que le réservoir et les villages en aval de celui-ci pourront être approvisionnés.

Le projet sera soumis au Fonds de la gestion de l'eau pour une participation de l'État aux frais.

Après les votes des projets, le comité approuve l'augmentation de la capacité réservée de la commune Parc Hosingen de 175 m<sup>3</sup> à 1.000 m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de financer le programme de mesures des zones de protection du syndicat, les membres présents du comité ont approuvé les charges ordinaires au total de 330.000 € hors TVA. Les frais du programme de mesures se composent comme suit :

### Charges ordinaires en relation avec les zones de protection

1	Panneaux informatifs concernant les zones de protection	36.200,00 €
2	Concept d'échantillonnage des sols	8.435,50 €
3	Coûts d'exploitation liés aux machines de désherbage mécanique, y compris coordination chambre d'agriculture	18.214,00 €
4	Coûts d'exploitation liés aux machines de semis direct, y compris coordination chambre d'agriculture	12.414,80 €
5	Coûts d'entretien et de stockage liés aux machines de désherbage mécanique	2.200,00 €
6	Projet concernant l'ensemencement de Miscanthus	17.000,00 €
7	Support des conseillers agricoles à l'animateur	75.000,00 €
8	TVA modules de conseil agricole: « Wasserschutz » ; « Düngerberatung »	7.050,00 €
9	Modules spécifiques de conseil agricole: « Cultures arables » ; « Bilan énergétique et éléments nutritifs » ; « Grünland »	8.300,00 €
10	Projet pilote « Couverture permanente du sol »	20.000,00 €
11	Monitoring des eaux souterraines (échantillonnage, analyses)	51.760,00 €
12	Analyses isotopiques (Tritium, Deutérium)	7.098,00 €
13	Campagnes de sensibilisation (Maison de l'eau, conseillers agricoles)	35.814,00 €
14	Stratégie marketing « Luxlin »	20.000,00 €
<b>Total</b>		<b>319.486 €</b>

Ensuite, les frais spécifiques facturés aux communes-membres de la DEA ont été fixés comme suit :

		CF 630	Forfaits personnel	
N° ARTICLE			DESIGNATION	FT-HORS TVA
<i>Forfaits par heure</i>				
HEUSAAI			Salarié aide-installateur	33,00 €
HEUSAIN			Salarié installateur	37,00 €
HEUSAMEC			Salarié manuel carrière E/C	37,00 €
HEUSAIB1			Salarié intellectuel B2	50,00 €
HEUSAIA2			Salarié intellectuel A2	75,00 €
HEUSAIA1			Salarié intellectuel A1	80,00 €
HEUFOD1			Fonctionnaire D1	50,00 €
HEUFOD1NS			Fonctionnaire D1 - niveau supérieur	65,00 €
HEUFONC1			Fonctionnaire C1	58,00 €
HEUFONCRA			Fonctionnaire chef de réseau/atelier	76,00 €
HEUFOB1			Fonctionnaire B1	55,00 €
HEUFOB1NS			Fonctionnaire B1 - niveau supérieur	90,00 €
HEUFOA2			Fonctionnaire A2	72,00 €
HEUFOA2NS			Fonctionnaire A2 - niveau supérieur	100,00 €
HEUFOA1			Fonctionnaire A1	95,00 €
HEUFOA1NS			Fonctionnaire A1 - niveau supérieur	115,00 €
<b>Budget:</b>	<b>CC</b>		<b>744612000</b>	
	<b>CD</b>		<b>99208</b>	

		630	Forfaits km	
N° ARTICLE			DESIGNATION	FT-HORS TVA
<i>Forfaits par km sans opérateur</i>				
KMVS			pour voitures de services	0,40 €
KMCATT			pour camionnettes et tout-terrains	0,60 €
KMCAM			pour camions	0,80 €
<b>Budget:</b>	<b>CC</b>		<b>744612000</b>	
	<b>CD</b>		<b>99209</b>	



		630	Forfaits machines	
N° ARTICLE			DESIGNATION	FT-HORS TVA
<b>Forfaits par heure</b>				
HEUPEL			Pelle méc. (avec opérateur)	60,00 €
HEUEXC			Excavateur (avec opérateur)	80,00 €
HEUCAM			Camion (avec opérateur)	80,00 €
HEUTRA			Tracteur (avec opérateur)	55,00 €
HEUREMEC			Remorque éclairage	35,00 €
HEUCOVI			Camion et mat. contr. visuel (avec opérateurs)	115,00 €
<b>Forfaits par jours</b>				
JOURRCIT			Remorque citerne d'eau - seulement pour communes non-membres et à partir d'une semaine de location	110,00 €
JOURCITT			Réservoir d'eau transp. 3 m³	55,00 €
<b>Budget:</b>	<b>CC</b>		<b>744612000</b>	
	<b>CD</b>		<b>99209</b>	

		CF 630	Divers forfaits	
N° ARTICLE			DESIGNATION	FT-HORS TVA
ANAROU	**		Analyse « routine »	55,00 €
ANABAC	**		Analyse « bactério »	25,00 €
ANAINST	**		Analyse « installation »	100,00 €
ANACOMP	**		Analyse « complète »	740,00 €
ANAPEST	**		Analyse « pesticides »	50,00 €
ANAPESTEXT	**		Analyse « pesticides extensif »	250,00 €
ANABACPRIV	**		Analyse « bactério privée »	65,00 €
ANAINSTPIV	**		Analyse « installation privée »	140,00 €
ENTDIST1	*		Entretien disconnecteur < DN80	260,00 €
ENTDIST2	*		Entretien disconnecteur DN80	810,00 €
ENTSORET1	*		Entretien soupape et régulateur	1.670,00 €
ENTSORET2	*		Entretien soupape et 2 régulateurs	2.670,00 €
EPHYDROT1	*		Épreuve hydraulique tarif 1	360,00 €
EPHYDROT2	*		Épreuve hydraulique tarif 2	410,00 €
MONDIS	*		Montage disconnecteur	260,00 €
RACINTEL	*		Rac. d'une instal. élect.	260,00 €
<b>Budget:</b>		<b>*CC 744612000</b>		<b>**CC 744612000</b>
		<b>*CD 99208</b>		<b>**CD 99212</b>

**À la fin de la réunion, le budget rectifié de 2023 et le budget de l'exercice 2024, sont approuvés à l'unanimité par les membres du comité. Il a été décidé de :**

- prévoir une provision de 1.000 heures de CET dans le cas où le CET devrait être payé à un membre sortant du personnel ;
- doter le fonds pour les nouveaux investissements pour 2024 avec les revenus auxiliaires, non liés à l'objet du syndicat ;
- fixer les multiplicateurs concernant la fourniture d'eau pour le budget rectifié de l'exercice 2023 et le budget 2024 comme suit :
  - les multiplicateurs des charges de fonctionnement concernant la fourniture d'eau X1 à 1,25 (+25 %) et X2 à 1,5 (+50 %) ;
- fixer le facteur multiplicateur concernant le dépassement [voir art. 11.5 du règlement de fourniture d'eau] de la capacité réservée Y à 1 pour l'exercice 2024 ;
- demander un apport en capital de trois millions d'euros [3.000.000 €] aux communes-membres du syndicat pour pouvoir garantir le financement des projets extraordinaires de la DEA ;
- fixer les montants unitaires de la participation aux charges pour le budget rectifié de 2023 comme suit :
  - le montant unitaire pour 1 m<sup>3</sup> d'eau réservé à 666,50 € hors TVA par an ;
  - le montant unitaire pour 1 mm de compteur du raccordement à 21,78 € hors TVA par an ;
  - les montants unitaires par m<sup>3</sup> fourni et par type de raccordement :
    - T1 à 0,87 € hors TVA par m<sup>3</sup> pour les fournitures d'eau aux réservoirs communaux ;
    - T2 à 1,09 € hors TVA par m<sup>3</sup> pour les fournitures d'eau aux localités, industries, parcs à bétail et particuliers, dont l'alimentation se fait par un raccordement direct au réseau syndical sans l'intermédiaire d'un réservoir local ;
    - T3 à 1,31 € hors TVA par m<sup>3</sup> pour les fournitures d'eau contractuelles ;
- fixer les montants unitaires de la participation aux charges pour le budget de 2024 comme suit :
  - le montant unitaire pour 1 m<sup>3</sup> d'eau réservé à 755,72 € hors TVA par an ;
  - le montant unitaire pour 1 mm de compteur du raccordement à 24,95 € hors TVA par an ;
  - les montants unitaires par m<sup>3</sup> fourni et par type de raccordement :
    - T1 à 0,98 € hors TVA par m<sup>3</sup> pour les fournitures d'eau aux réservoirs communaux ;
    - T2 à 1,23 € hors TVA par m<sup>3</sup> pour les fournitures d'eau aux localités, industries, parcs à bétail et particuliers, dont l'alimentation se fait par un raccordement direct au réseau syndical sans l'intermédiaire d'un réservoir local ;
    - T3 à 1,47 € hors TVA par m<sup>3</sup> pour les fournitures d'eau contractuelles ;
- approuver et arrêter les services ordinaires et extraordinaires du budget rectifié pour 2023 comme suit:
 

**Recettes :**

17.019.926,94 € (ord.)	7.808.170,00 € (extraord.)
------------------------	----------------------------

**Dépenses :**

17.009.150,00 € (ord.)	12.202.768,00 € (extraord.)
------------------------	-----------------------------
- approuver et arrêter les services ordinaire et extraordinaire du budget pour 2024 comme suit:
 

**Recettes :**

19.627.300,00 € (ord.)	7.830.770,00 € (extraord.)
------------------------	----------------------------

**Dépenses :**

19.589.692,00 € (ord.)	8.963.768,00 € (extraord.)
------------------------	----------------------------

**Boni général :**

48.384,94 € (ord.)	41.046,99 € (extraord.)
--------------------	-------------------------

## 2.2 Capacité réservée des communes-membres de la DEA au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Communes-membres	Capacité réservée
Boulaide	350 m <sup>3</sup>
Bourscheid	550 m <sup>3</sup>
Clervaux	1.750 m <sup>3</sup>
Colmar-Berg	900 m <sup>3</sup>
Ell	500 m <sup>3</sup>
Erpeldange-sur-Sûre	300 m <sup>3</sup>
Esch-sur-Sûre	780 m <sup>3</sup>
Feulen	400 m <sup>3</sup>
Goesdorf	415 m <sup>3</sup>
Grosbous	225 m <sup>3</sup>
Kiischpelt	300 m <sup>3</sup>
Lac Haute-Sûre	500 m <sup>3</sup>
Mertzig	400 m <sup>3</sup>
Parc Hosingen	825 m <sup>3</sup>
Préizerdaul	100 m <sup>3</sup>
Putscheid	250 m <sup>3</sup>
Rambrouch	1.100 m <sup>3</sup>
Saeul	270 m <sup>3</sup>
Schieren	310 m <sup>3</sup>
Tandel	450 m <sup>3</sup>
Troisvierges	720 m <sup>3</sup>
Useldange	465 m <sup>3</sup>
Vianden	250 m <sup>3</sup>
Vichten	270 m <sup>3</sup>
Wahl	220 m <sup>3</sup>
Weiswampach	450 m <sup>3</sup>
Wiltz	2.560 m <sup>3</sup>
Wincrange	1.325 m <sup>3</sup>
Winseler	330 m <sup>3</sup>



**Total :**  
**17.265 m<sup>3</sup>**

# 3. Rapport technique

## 3.1 Production & zones de protection

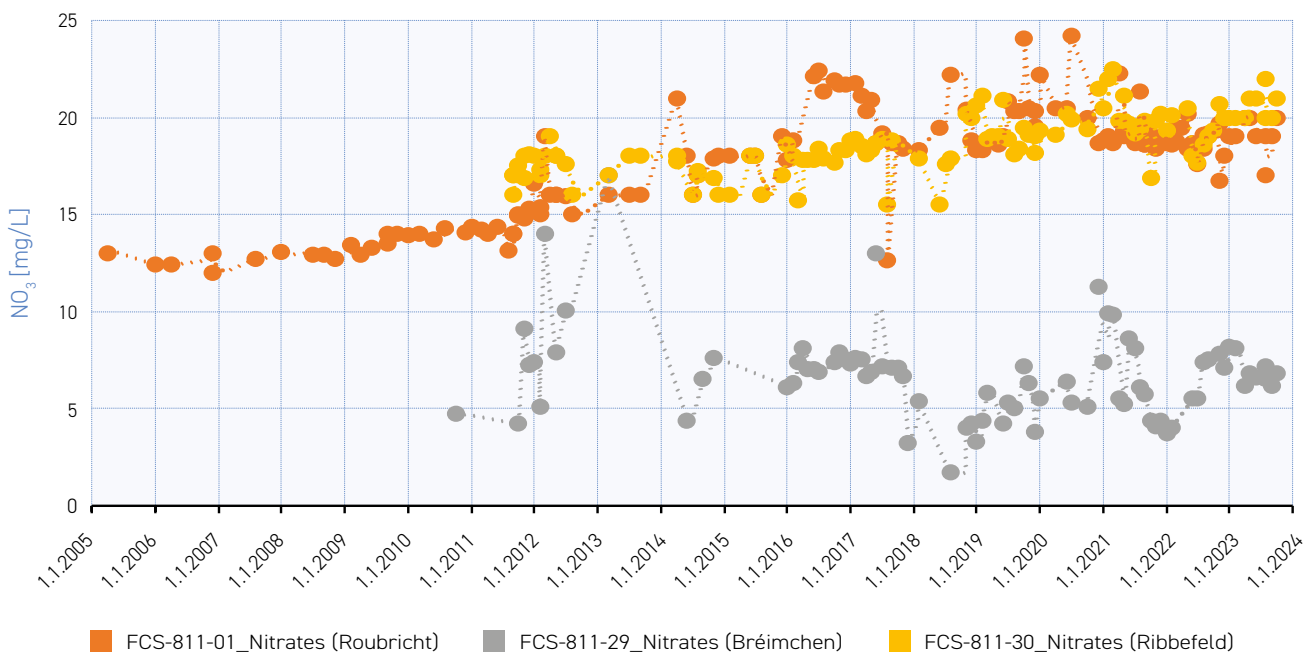
### Élaboration des programmes de mesures

Conformément à l'article 44, paragraphe 9, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un programme de mesures est à établir dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des règlements grand-ducaux portant création des zones de protection (ZPS) par l'exploitant du point de prélèvement. Ce projet d'envergure régionale a démarré en 2020 et s'achève en 2023 avec l'élaboration des derniers programmes de mesures qui concernent les forages ainsi que les sources de la DEA. L'Administration de la Gestion de l'Eau a émis un avis positif pour l'ensemble des programmes de mesures soumis à approbation.

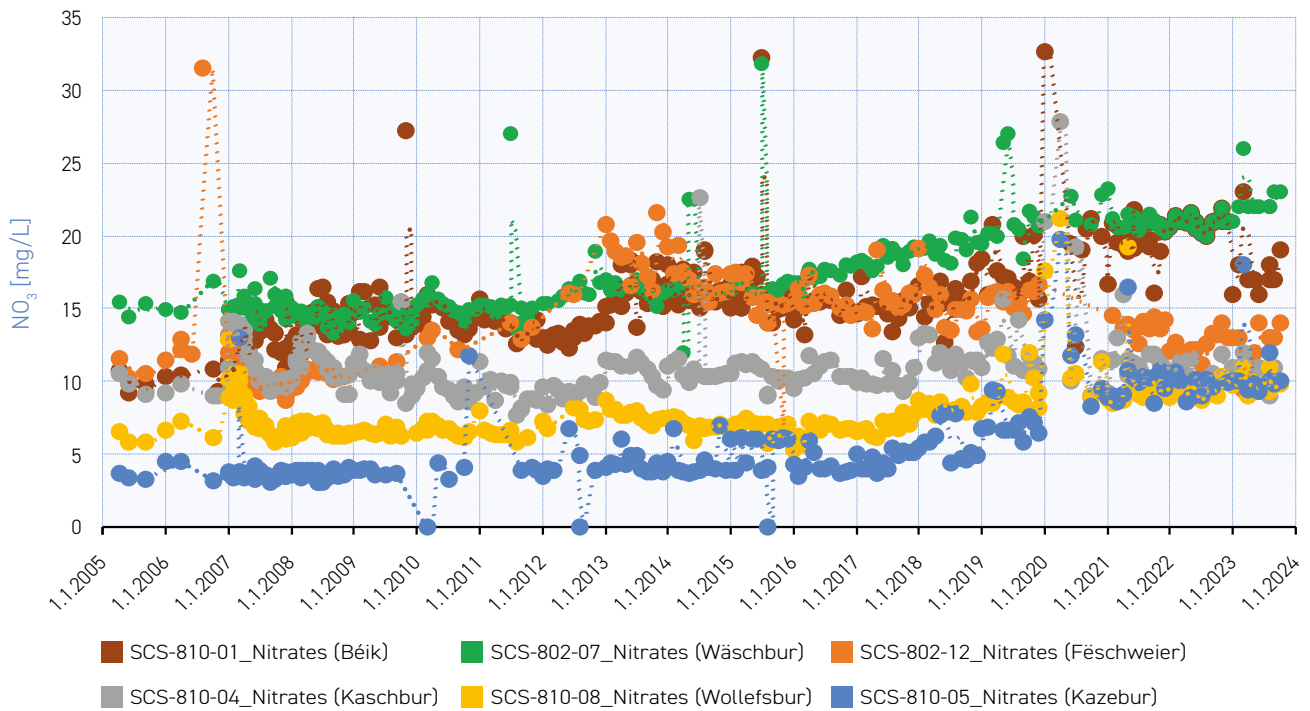
### Bilan qualitatif des eaux souterraines captées par la DEA

Les eaux captées par la DEA répondent toutes aux normes de qualité en vigueur. Néanmoins les concentrations en nitrates sont en augmentation pour les forages Roubricht et Ribbefeld ainsi que pour la majorité des sources sur la période 2005-2023. Les concentrations historiques en métazachlore-ESA relevées dans les captages Roubricht et Waschbur sont constantes et se situent en moyenne aux alentours des 50 ng/L pour la période d'études. Les concentrations en métolachlore-ESA dans la source Béik sont en forte régression atteignant une valeur moyenne de 40ng/L en 2023. Par ailleurs, la campagne de monitoring des pesticides 2020-2023 a mis en lumière la présence répétée du métabolite M4 du Chlorothalonil, un fongicide utilisé en agriculture, dans certains des captages exploités. Les concentrations restent en deçà des seuils de potabilité actuellement en vigueur. Une attention particulière devra être portée à la gestion des intrants azotés et des pesticides en zones de protection. Il s'agit de la mission principale de la coopération agricole Attert & Wincrange.

Concentrations en nitrates mesurées dans les forages de la DEA



### Concentrations en nitrates mesurées dans les sources de la DEA

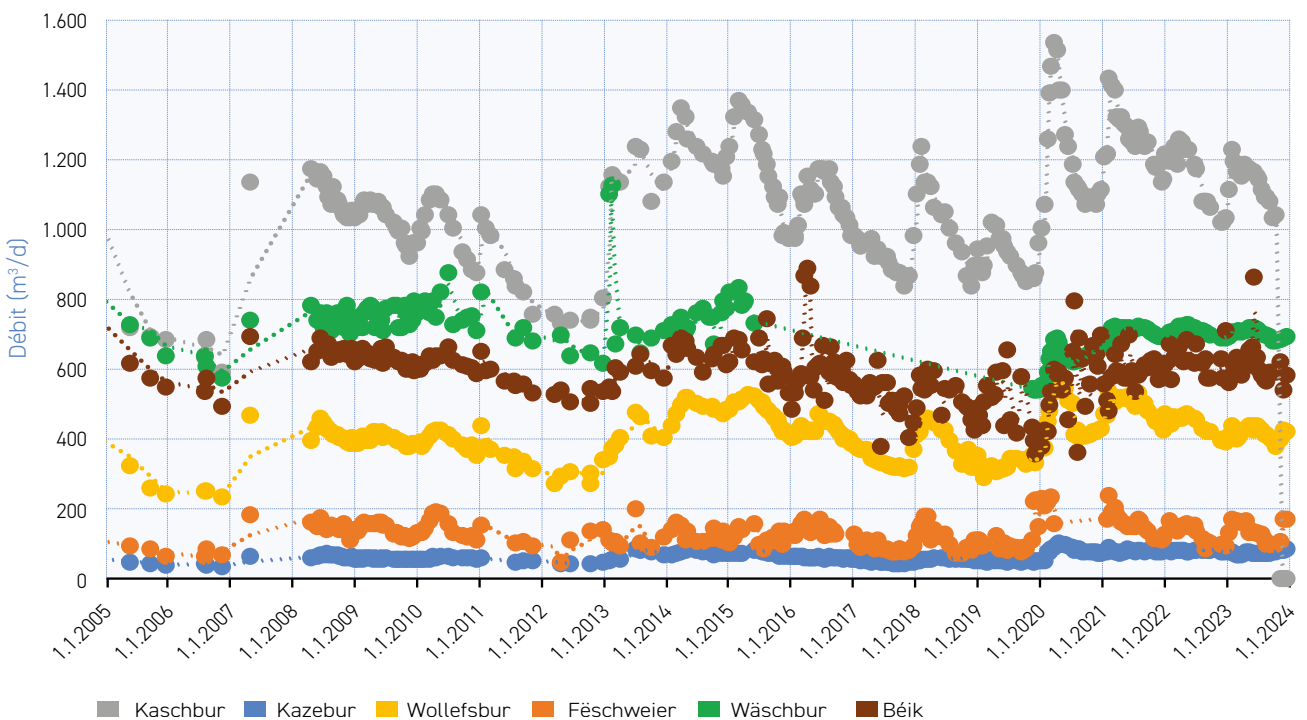


### Bilan quantitatif des eaux souterraines captées par la DEA

Les sources de la DEA se caractérisent par des cycles de recharge pluriannuels, qui leur confèrent une rési-

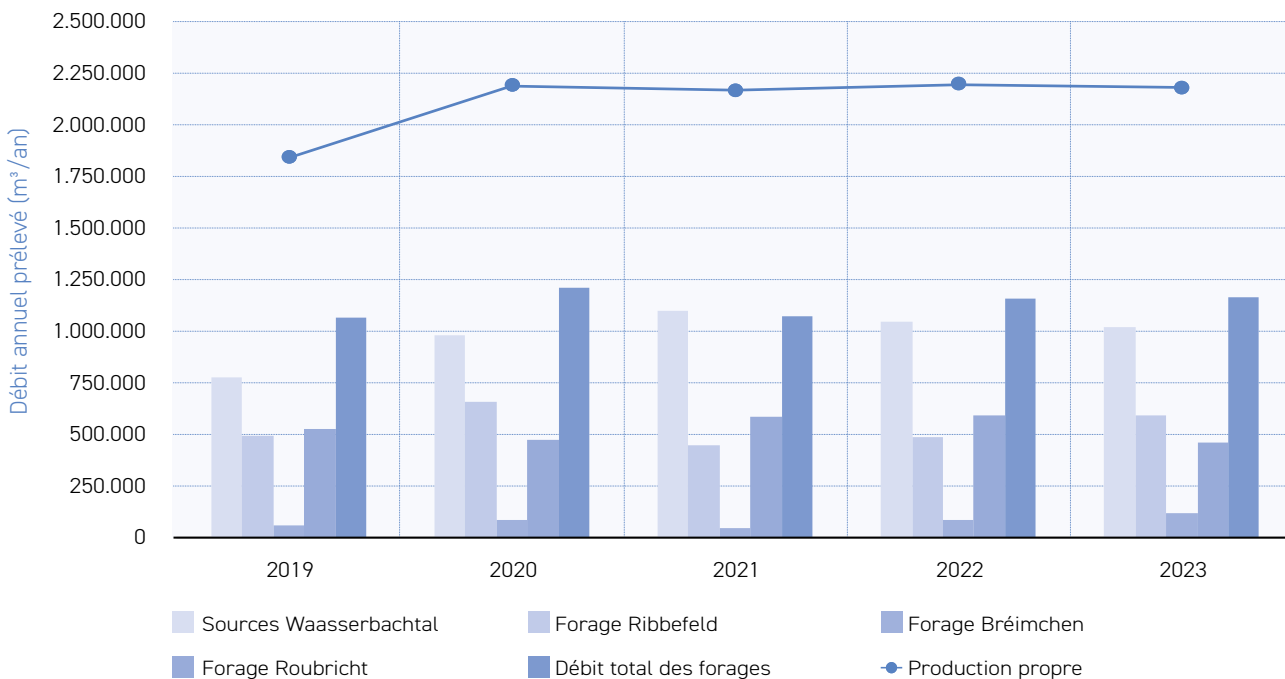
liance vis-à-vis des périodes de sécheresse prolongées. Le débit moyen des sources captées est plutôt constant sur l'ensemble de la période 2010-2024. On observe cependant une légère décroissance sur la période 2016-2020, due à une recharge hivernale plus faible.

### Débits des sources captées par la DEA



En ce qui concerne les forages de la DEA, les débits prélevés pour l'année 2023 s'élèvent à 1.200.000 m<sup>3</sup>/an et sont donc sensiblement plus importants que le débit total prélevé des sources. On notera qu'une exploitation extensive des forages est réalisée car la quantité maximale autorisée au prélèvement pour

tous les forages confondus s'élève à 1.750.000 m<sup>3</sup>/an. La production propre de la DEA est constante sur les cinq dernières années. Elle se situe aux alentours des 2.200.000 m<sup>3</sup>/an et elle représente environ 40% des besoins de la DEA.



### Mesures volontaires mises en œuvre en 2023

La coopération agricole Attert & Wincrange a été créée en 2021. Celle-ci compte en 2023 70 membres actifs. Elle couvre ainsi 60% des surfaces agricoles exploitées en zones de protection. Un catalogue de mesures agricoles volontaires a été établi par la coopération agricole en partenariat avec les conseillers agricoles et les fournisseurs d'eau. La DEA ainsi que les communes de Préizerdaul, Grosbous et le SEBES ont acquis en commun une bineuse mécanique et une herse étrille pour le désherbage mécanique des cultures en ZPS. La quantité de pesticides utilisée est réduite de 70% lorsque l'inter-rang est désherbé mécaniquement. Les machines seront opérationnelles dès le printemps 2024. Ce service était déjà proposé aux agriculteurs des ZPS de la commune de Rédange, où 60 ha de maïs ont été désherbés en 2023.

Par ailleurs 10,2 ha de silphe perfolié ont été semés dans les ZPS 2007 et 2008 (commune de Rédange) pour remplacer à terme le maïs à destination de la station de biogaz de Rédange. Cette culture pérenne permet



Champs de silphe perfolié (source : LWK)

Bineuse mécanique pour le désherbage d'une culture de maïs (source : LWK)



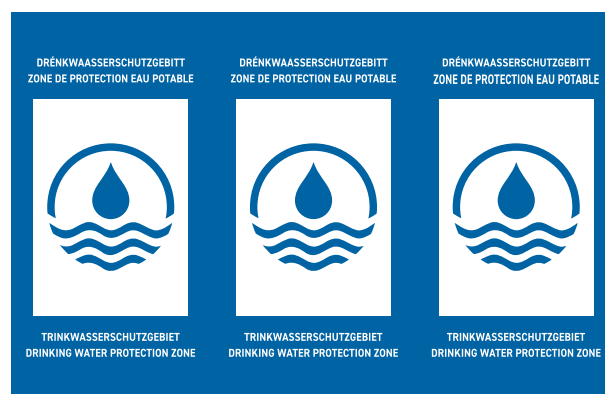
un couvert permanent du sol et limite drastiquement les pertes d'intrants azotés ainsi que l'utilisation de pesticides, tout en garantissant un rendement élevé en biogaz.

Un projet pilote concernant le semis-direct de céréales d'hiver après maïs a été conduit en partenariat avec la chambre d'agriculture. La finalité de ce projet est la réduction des lixiviats azotés en réduisant le travail du sol.

Le monitoring renforcé des pesticides et des nitrates au niveau régional est une mesure redondante qui a permis un suivi efficace de l'évolution des contaminants au niveau des captages vulnérables. La campagne 2020-2023 a mis en lumière certains métabolites de pesticides pour lesquels l'AGE devra définir à moyen terme leur pertinence.

Une stratégie de sensibilisation du public aux zones de protection a été établie en collaboration avec la Maison de l'Eau. Des panneaux d'information seront placés au niveau des ouvrages de captage mais également sur les poteaux touristiques situés sur les chemins d'accès aux ZPS.

La DEA participe également à deux projets de recherche nationaux menés par le LIST, à savoir les projets « Breakthrough » et « SMART-Water », qui ont été lancés mi-2023. Le premier vise à caractériser des sources dites vulnérables à l'aide de différentes techniques de mesure à la source. Le second vise à mieux connaître et gérer les contaminations microbiologiques pouvant survenir en différents points du réseau en déployant un cytomètre de flux portable.



Panneaux permettant de définir les limites d'une ZPS

## 3.2 Distribution

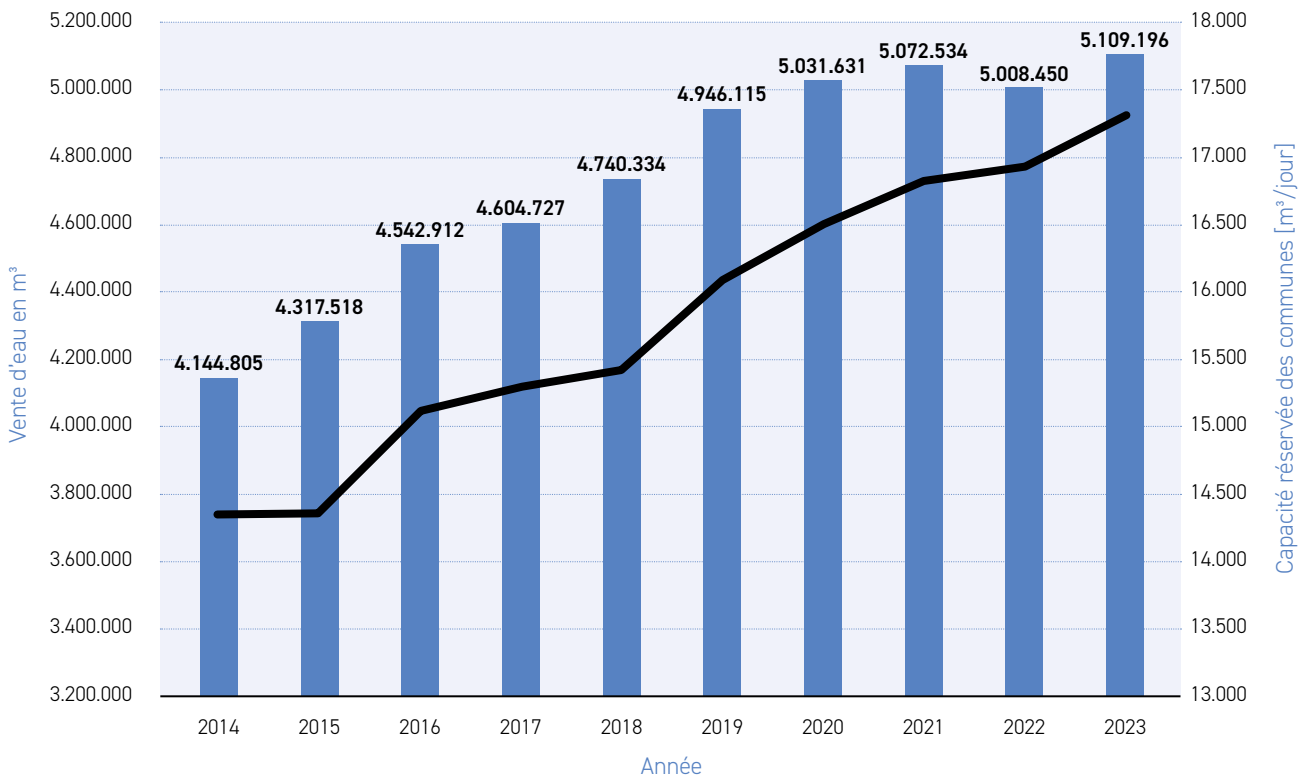
Voici, la liste de vente d'eau en m<sup>3</sup> répartie entre les communes-membres et Diekirch en 2023

	janvier/ février	mars/ avril	mai/ juin	juillet/ août	septembre/ octobre	novembre/ décembre
BOULAIDE	13.903	15.060	17.393	16.687	14.995	15.484
BOURSCHEID	20.201	23.367	28.762	27.434	23.329	22.736
CLERVAUX	75.361	86.400	105.944	100.132	96.416	84.499
COLMAR-BERG	36.162	38.968	39.957	37.173	37.618	41.194
ELL	19.307	20.900	23.493	22.205	21.272	22.778
ERPELDANGE-SUR-SÛRE	12.877	14.206	16.113	14.066	14.126	15.514
ESCH-SUR-SÛRE	27.990	32.519	39.449	42.776	32.894	30.039
FEULEN	21.580	23.575	26.817	20.108	20.939	23.405
GOESDORF	19.022	21.260	24.835	23.547	22.185	20.512
GROSBOUS-WAHL	15.838	18.319	21.602	21.251	20.988	17.498
KIISCHPELT	10.352	12.513	17.582	16.993	12.081	10.665
LAC DE LA HAUTE-SÛRE	20.970	23.633	27.434	26.282	23.146	23.769
MERTZIG	12.503	14.195	17.328	13.451	16.837	12.169
PARC HOSINGEN	37.116	43.788	52.476	50.013	46.993	42.307
PRÉIZERDAUL	680	729	2.665	2.102	641	659
PUTSCHEID	11.089	12.237	14.639	13.386	11.638	12.596
RAMBROUCH	46.637	49.426	59.190	53.811	47.291	49.624
SAEUL	11.909	12.704	15.691	14.328	13.103	13.438
SCHIEREN	12.271	13.452	15.257	13.484	12.823	13.443
TANDEL	18.689	20.926	21.323	20.946	18.839	20.052
TROISVIERGES	30.170	33.314	40.278	35.987	33.169	32.015
USELDANGE	20.655	22.774	26.237	24.005	21.869	23.797
VIANDEN	13.708	15.104	13.824	14.583	14.180	15.107
VICTEN	12.064	13.039	15.708	13.794	12.714	13.188
WEISWAMPACH	22.777	24.871	26.882	26.620	24.770	24.706
WILTZ	117.593	125.337	138.054	130.260	123.075	128.972
WINCRANGE	58.437	64.486	73.028	69.845	64.541	62.763
WINSELER	13.890	15.363	17.409	16.022	14.540	14.408
DIEKIRCH	528	621	745	627	704	1.017
<b>TOTAL</b>	<b>734.279</b>	<b>813.086</b>	<b>940.115</b>	<b>881.918</b>	<b>817.716</b>	<b>808.354</b>



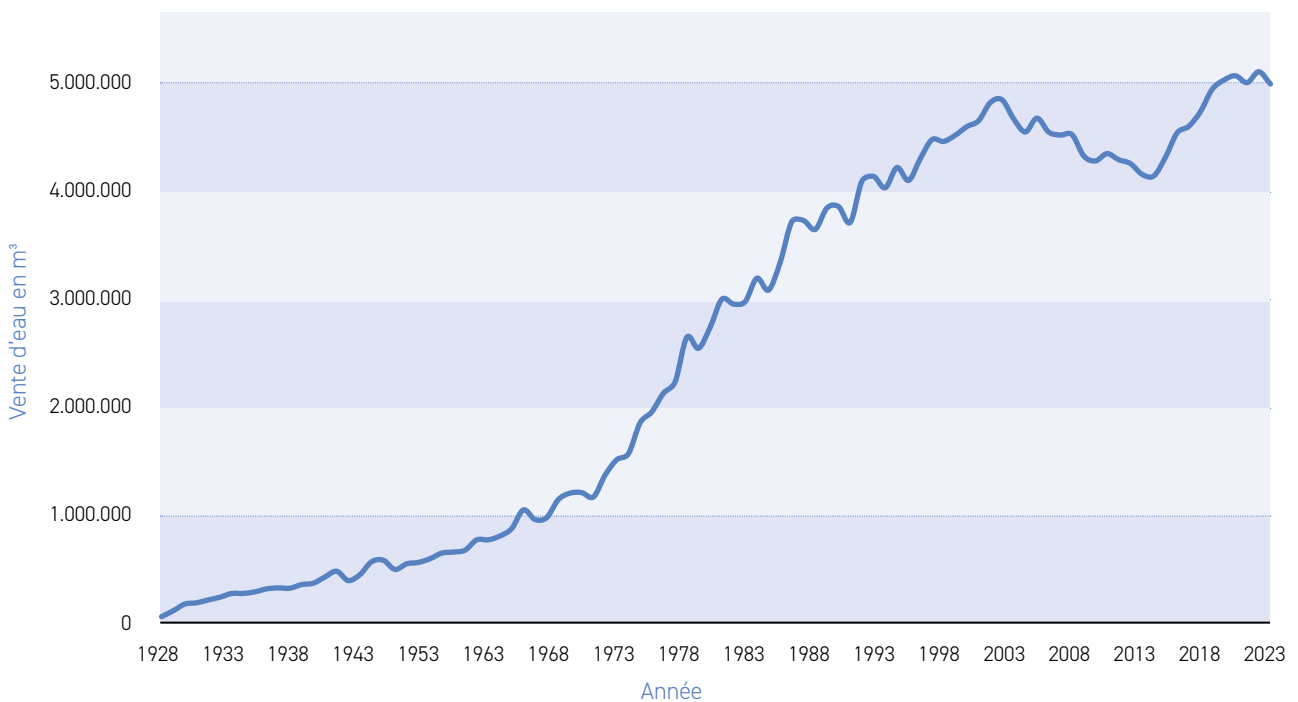
En comparaison avec la vente d'eau des dix dernières années.

### Vente d'eau et la capacité réservée 2014-2023



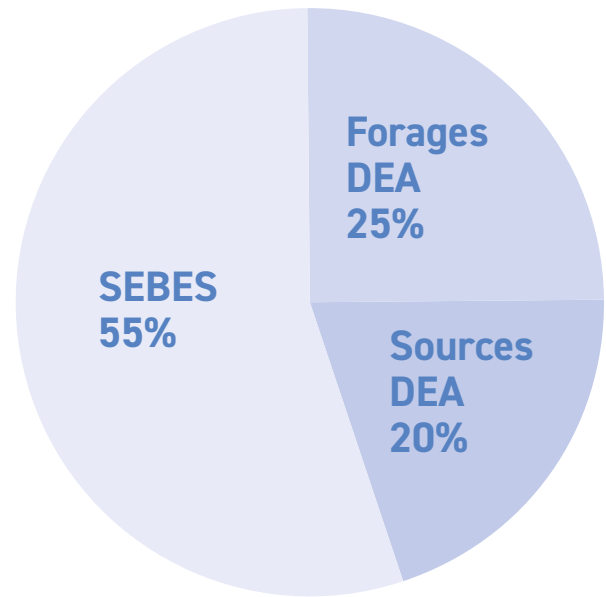
Et depuis 1928

### Vente d'eau en m³ 1928-2023



## Répartition d'eau de la DEA 2023

Comme la DEA produit et gère l'eau de différentes manières, avec le soutien de la SEBES, la répartition de l'eau de la DEA en 2023 est présentée ci-joint.



## Fuites

Au cours de l'année 2023, le service des fuites a détecté environ 80 fuites sur les réseaux de nos communes-membres. Ce service, qui est depuis longtemps gratuit pour les communes-membres, permet de réduire au maximum les fuites d'eau. L'installation de compteurs d'eau numériques au cours des dernières années a permis d'améliorer les taux de fuite. De plus, l'année dernière, un projet a été lancé pour automatiser la détection des fuites et d'autres anomalies grâce à l'intelligence artificielle. Ce projet est soutenu financièrement par le Ministère de la Digitalisation.

Les 11 fuites détectées sur le réseau de la DEA correspondent à un taux de fuite de **1,75%**, y compris les pertes d'eau causées par des travaux de nettoyage des réservoirs et de rinçage des conduites.

En outre, le service s'occupe des demandes de marquage des chantiers sur le territoire de la DEA, soit **479** demandes au total l'année dernière.

Les dernières années ont montré les résultats suivants.



## 3.3 Qualité

En 2023, un total de 2.055 analyses ont été effectuées par des laboratoires externes, dont 1.427 analyses pour les communes et 628 pour la DEA. Les analyses ont été réalisées à des fins diverses :

- **874 TOTAL AGROLAB**

- 307 Routine

- 188 Installation

- 134 Bacterio

- 80 Complet

- 71 METAB

- 60 PSM STANDARD

- 34 PSM Grande

- **1.105 TOTAL SEBES**

- 614 Bacterio

- 491 Installation

- **27 LNS (Radioprotection)**

- **49 AGE (Campagne Epichlorhydrine)**

Ajoutant les preuves qui ont été effectuées par la DEA elle-même :

- **± 300 IDEXX Coliformes**

- **± 300 IDEXX Enterocoques**

- **± 1.500 Bactosense**

Par ailleurs, les moyennes suivantes ont été obtenues par nos trois zones de qualité.

### Zone 1 :

7.55	10.40	13.89	460.75	8.51	94.63	23.64	33.62	17.46
pH	dh Carbon	dH TOTAL	Cond.	Sodium	Calcium	Clorures	Sulfat	Nitrat

### Zone 2 :

7.9	8.7.	13.5	435.3	6.0	73.0	15.0	64.4	16.3
pH	dh Carbon	dH TOTAL	Cond.	Sodium	Calcium	Clorures	Sulfat	Nitrat

### Zone 3 :

8.9	6.88	9.19	345.07	12.87	53.25	18.10	36.75	18.89
pH	dh Carbon	dH TOTAL	Cond.	Sodium	Calcium	Clorures	Sulfat	Nitrat





## 3.4 Projets

### 3.4.1 Nouveau bâtiment pour le service électrique et informatique

Le 14 novembre 2019, le comité syndical de la DEA a approuvé la démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour le service électrique et informatique sur leur site à Useldange.

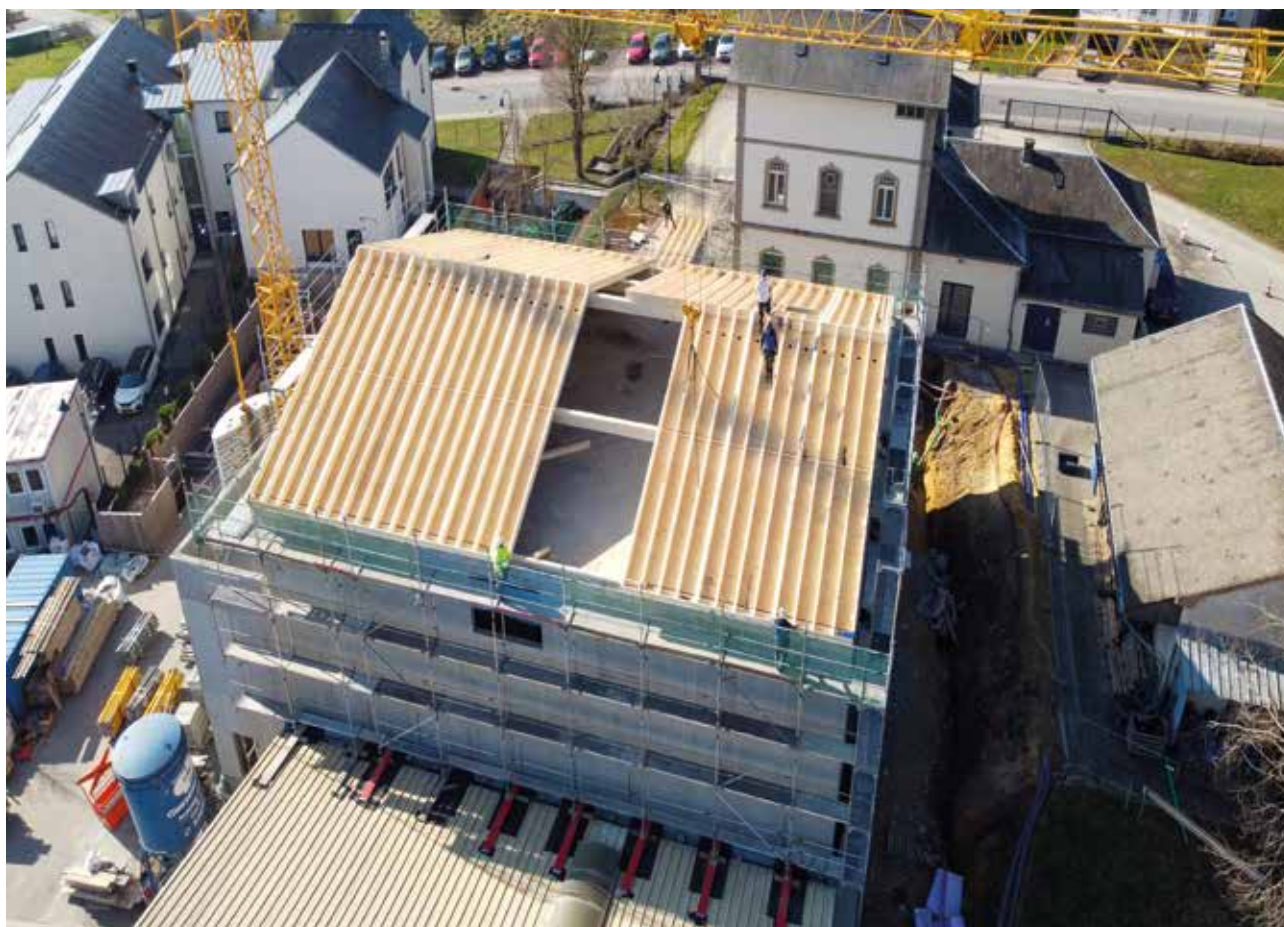
La durée de vie du bâtiment existant, construit dans les années 70, touche à sa fin et vu l'augmentation considérable du nombre de personnel du service électrique et informatique, la construction d'un nouveau bâtiment avec des surfaces plus importantes pour les bureaux et les ateliers ainsi que le magasin fut indispensable.

Le projet de démolition et reconstruction a été suivi par le bureau d'études DAEDALUS Engineering. Le nouveau bâtiment est une construction massive (béton armé), composée de 4 niveaux : un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage et des combles sous la toiture.

Le nouveau bâtiment assure de multiples fonctions réparties sur plusieurs étages : au sous-sol sont situés des locaux de stockage pour la tuyauterie et la robinetterie, un local serveur, un local pour les installations techniques, deux bureaux et un WC. Il y a un accès au bâtiment adjacent existant. Le rez-de-chaussée est composé d'un garage, des différents ateliers (électrique, informatique et électronique) et des différents stockages pour ces ateliers. Des vestiaires et des douches sont également présents à ce niveau. L'étage est réservé aux bureaux et à des salles de réunion. Dans les combles, il y a un local pour les installations techniques et une pièce réserve pour stockage.

Par rapport au bâtiment existant, un étage et des combles ont été ajoutés. De plus, le nouveau bâtiment a été rallongé de 8 mètres en direction de la station de pompage existante. La surface totale du bâtiment s'élève à 1.900 m<sup>2</sup>, dont 300 m<sup>2</sup> pour les bureaux, 225 m<sup>2</sup> pour l'atelier et la zone de stockage pour le service électrique, 50 m<sup>2</sup> pour l'atelier et la zone de stockage pour le service informatique et 330 m<sup>2</sup> pour le magasin avec les pièces en relation avec la distribution d'eau potable.





Les plafonds du bâtiment sont utilisés pour le chauffage et le rafraîchissement du bâtiment à l'aide d'un réseau de tubes incorporés dans la dalle. Cette « dalle active » est branchée à la pompe à chaleur existante installée dans la station de pompage du bloc C. Le bâtiment est également équipé d'une ventilation et d'un système KNX permettant la gestion technique du bâtiment via des applications pour l'automatisation.

Une petite galerie de 1,65 mètres de largeur relie le sous-sol du nouveau bâtiment à la station de pompage existante. Cette galerie permet un accès aux conduites d'approvisionnement en eau chaude du chauffage et en eau potable du nouveau bâtiment.

Les travaux de démolition ont commencé en avril 2021. Après réception officielle du bâtiment par un organisme agréé en mi-septembre 2023, le personnel a pu déménager dans le nouveau bâtiment à la fin du même mois.

L'ensemble des travaux est rentré dans l'enveloppe budgétaire de 3.700.000,00 €/hTVA voté par le comité en 2019.



### 3.4.2 Autres projets en cours

N° du projet	Nom du projet	Budget voté par le comité en € (HTVA)	Dépenses 2023 en € (HTVA)
24403	Installations nouveaux magasins	250.000	182.013,42
19403	Conduite Derenbach – Festerdall (Antoniushaff)	2.900.000	4.359,37
09407	Extension et réaménagement de la source Kaschbur	1.555.000	121.249,56
16406	Tronçon Tadler - Ringel	495.000	52.466,87
10403	Renforcement du réservoir régional à Napoléonsgaart	1.200.000	87.609,77
22404	Adduction du réservoir à Lipperscheid	150.000	35.382,31
16416	Tronçon Ditzebierg - Everlange	1.350.000	356.482,41
15402	Renforcement conduite d'adduction de Holtz	440.000	33.607,46
18417	Conduite Grummelscheid - Noertrange	791.000	100.647,55
16413	Construction d'un nouveau réservoir à Buergplaz	4.700.000	1.755.690,17
23407	Traversée Ringel	195.000	26.041,19
18421	Conduite des sources – raccordement de la source Béik	350.000	26.767,96
22408	Oberwampach – multitubulaire et conduite d'adduction	800.000	199.908,10
23401	Renouvellement de la chambre à vannes Grummelscheid-Noertrange	370.000	255.672,86
22405	Adduction Reuler	498.000	169.741,89
22406	Renouvellement de l'adduction de Rumlange et Boxhorn	1.000.000	132.866,63
24402	Vidanges Ditzebierg-Everlange	250.000	44.994,50
18498	Nouveau système de supervision	3.500.000	380.601,74
21494	Nouveau système de sécurité pour les réservoirs régionaux	270.000	57.817,00
23498	Sécurisation de l'alimentation électrique	400.000	88.342,52
23499	Sécurisation des installations techniques et informatiques	360.000	148.365,73
23408	Multitubulaire Everlange	180.000	77.459,23
15417	Renforcement de la station de pompage d'Eschdorf	400.000	33.141,81
18488	Élaboration de programme de mesures – zones de protection des forages / captages	250.000	137.070,53
23497	Zones de protection – deux machines de désherbage mécanique	140.000	110.361,46



# 4. Rapport financier

## 4.1 Actif

1.	Valeurs immobilisées	48.567.580,69 €
2.	Immob. en cours	12.545.884,03 €
3.	Valeurs d'exploitation	2.890.794,50 €
4.a.	Valeurs réalisables à court terme	3.357.988,28 €
4.b.	Valeurs réalisables à moyen/long terme	23.697,06 €
5.	Frais payés d'avance	276.400,00 €
6.	Valeurs disponibles	5.612.508,72 €

## 4.2 Passif

1.	Capital	26.720.785,81 €
2.	Réserves	36.550.722,44 €
3.	Frais à payer	3.187.889,83 €
4.	Participations extraordinaires aux frais d'investissement	6.815.455,20 €

## 4.3 Compte de profits et pertes

### Comptes de charges

#### Fonction 111: Organes politiques

Autres charges externes (61)	34.310,28 €
Autres charges d'expl. (64)	67.457,83 €

#### Fonction 113: Commissions consultatives

Autres charges d'expl. (64)	12.507,54 €
-----------------------------	-------------

#### Fonction 120: Administration générale

Frais de personnel (62)	520.589,31 €
-------------------------	--------------

#### Fonction 630 : Alimentation en eau

Cons. de march. et de mat. prem. et cons. (60)	1.039.760,68 €
Autres charges externes (61)	1.142.817,31 €
Frais de personnel (62)	5.740.683,96 €
Dot. aux corr. de val. des él. d'actif non fin. (63)	3.430.799,71 €
Autres charges d'exploitation (64)	4.918.496,38 €
Charges financières (65)	0,00 €
Charges exceptionnelles	193.956,30 €

### Comptes de produits

#### Fonction 630 : Alimentation en eau

Montant net du chiffre d'affaires (70)	183.542,24 €
Repr. de corr. de val. des él. d'actif non financiers (73)	1.725,92 €
Autres produits d'exploitation (74)	16.676.270,82 €
Produits financiers (75)	146.071,21 €
Produits exceptionnels (76)	93.769,11 €

### 4.3.1 Détermination des montants unitaires de la participation aux charges

Selon le règlement de fourniture d'eau du 12 août 2010,

\* la participation aux charges de fonctionnement fixes

A) de la capacité réservée ;

B) du type des raccordements ;

\* la participation aux charges de fonctionnement variables est déterminée en fonction :

C) de la fourniture d'eau effective ;

Pour le calcul des charges, les recettes qui ne sont pas en rapport direct avec la production ne sont pas prises en considération !

**Charges de fonctionnement:**

Somme 1 : Comptes de charges (classe 6)

Boni du compte

Somme: Montant net du chiffre d'affaires (70)

Participation aux frais d'exploitation à caractère spécifique

Remb. congés spéciaux

Autres produits d'exploitation divers

Somme : Produits financiers (75)

Somme : Produits exceptionnels (76)

Somme : Régularisations (79)

**Total des charges de fonctionnement :**

	Budget 2023	Rectifié 2023	Compte 2023
Somme 1 : Comptes de charges (classe 6)	17.131.454,00 €	17.009.150,00 €	17.098.534,02 €
Boni du compte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	17.131.454,00 €	17.009.150,00 €	17.098.534,02 €
Somme: Montant net du chiffre d'affaires (70)	-240.000,00 €	-141.000,00 €	-183.542,24 €
Participation aux frais d'exploitation à caractère spécifique	-507.000,00 €	-378.000,00 €	-399.883,06 €
Remb. congés spéciaux	-500,00 €	-500,00 €	0,00 €
Autres produits d'exploitation divers	-10.000,00 €	-10.000,00 €	-23.508,84 €
Somme : Produits financiers (75)	-70,00 €	-20.050,00 €	-146.071,21 €
Somme : Produits exceptionnels (76)	-50.000,00 €	-21.000,00 €	-93.769,11 €
Somme : Régularisations (79)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des charges de fonctionnement :</b>	<b>16.323.884,00 €</b>	<b>16.438.600,00 €</b>	<b>16.251.759,56 €</b>

**A) Montant unitaire pour 1 m<sup>3</sup> d'eau de capacité journalière réservée**

Capacité réservée des communes-membres suivant règlement de fourniture d'eau :

**70%** des charges de fonctionnement sont couverts par la cap. réservée :

**A = par m<sup>3</sup> réservé par année**

m <sup>3</sup> /j	Budget 2023	Rectifié 2023	Compte 2023
17,11	11.426.719 €	11.507.020 €	11.376.231,69 €
	<b>667,84 €</b>	<b>666,50 €</b>	<b>654,98 €</b>

**B) Montant unitaire pour la redevance d'un compteur par mm du compteur du raccordement**

Somme des diamètres de compteurs d'eau des raccordements :

**2%** des charges de foncion. sont couverts par le type du raccordement :

**B = par mm de raccordement par année**

mm	Budget 2023	Rectifié 2023	Compte 2023
15,016	326.478 €	328.772 €	325.035,19 €
	<b>21,75 €</b>	<b>21,78 €</b>	<b>21,53 €</b>

### C) Montant unitaire par m<sup>3</sup> fourni par type de raccordement

X1 et X2 sont les multiplicateurs pour calculer les tarifs T2 et T3

Ils sont fixés chaque année par le comité

**X1 =** 1,25 1,25 1,25

**X2 =** 1,5 1,5 1,5

**28%** des charges de fonction. sont couverts par la quantité d'eau fournie :

4.570.688 € 4.602.808 € 4.550.492,68 €

Quantités d'eau fournies par type de raccordement :

**Q1 = m<sup>3</sup>** 4.150.000,00 4.100.000,00 4.059.107,00

**Q2 = m<sup>3</sup>** 1.050.000,00 950.000,00 931.176,00

**Q3 = m<sup>3</sup>** 5.000,00 7.000,00 5.185,00

**C = T1 Fourniture d'eau au réservoir local** €/m<sup>3</sup> **0,84 €** **0,87 €** **0,87 €**

**T2 Fourniture d'eau par raccordement direct** €/m<sup>3</sup> **1,05 €** **1,09 €** **1,09 €**

**T3 Tarif contractuel** €/m<sup>3</sup> **1,26 €** **1,31 €** **1,31 €**

**Contrôle arithmétique A** 11.426.742,40 € 11.507.122,50 € 11.376.347,62 €

**B** 326.598,00 € 328.834,44 € 325.059,94 €

**C T1** 3.486.000,00 € 3.567.000,00 € 3.531.423,09 €

**T2** 1.102.500,00 € 1.035.500,00 € 1.014.981,84 €

**T3** 6.300,00 € 9.170,00 € 6.792,35 €

16.348.140,40 € 16.447.626,94 € 16.254.604,84 €

**Différence due à l'arrondissement au cent :** **24.256,40 €** **9.026,94 €** **2.845,28 €**

# 5. Social











[WWW.DEA.LU](http://WWW.DEA.LU)